

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

---

---

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du mardi, 3 septembre 2024, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par Mme Linda Guay concernant le 20, rue de Tremblant.**

La présente demande vise à autoriser :

- une marge de recul latérale dérogatoire à 3.35 mètres du coin nord-ouest pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé qui sera converti en bâtiment bifamilial isolé. La marge de recul minimale requise en cour latérale étant de 5 mètres par le règlement de zonage 514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du mardi, 3 septembre 2024, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août deux-mille-vingt-quatre.



Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024 et en publiant une copie sur le site Internet de la municipalité.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.**



Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général